

# COMMUNE DE MORSBRONN-LES-BAINS

Séance du 04 novembre 2016

Sous la présidence de Mme DUDT Lysianne, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

**Membres présents :** Mmes CAMACHO-VIEIRA Yolande, GOUTHIER Aurélie, WIRTH Anne et MM. DEVANLAY Thierry, FUCHS Frédéric, LETZELTER Alain, RATZEL Denis, REISS Stéphane, ROTH Pascal, WEISS Joseph, WEISSBECKER Jean-Pierre.

**Membres absents :** SCHAEFER Marc (procuration à DUDT Lysiane), HEBTING Pascal (procuration à Alain LETZELTER), MISCHLER Marc.

--- oooOooo ---

## DCM 2016-049 Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2016.

## DCM 2016-050 Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn - Rapport d'activités 2015

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2015 de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn, à l'unanimité.

## DCM 2016-051 Désignation d'un référent climat

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Marc SCHAEFER correspondant « Climat » pour la commune.

## DCM 2016-052 Simplification de la gestion budgétaire et comptable du CCAS

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que dans la cadre de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), les communes de moins de 1500 habitants sont dispensées de l'obligation de disposer d'un budget CCAS.

Désormais, lorsqu'une commune a dissous son CCAS, elle est autorisée à exercer directement les compétences.

Le Conseil Municipal,

- Entendu l'exposé de Madame le Maire,
- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé), et notamment son article 79,
- Vu l'article L5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Après en avoir délibéré,

**DECIDE**, à l'unanimité :

- d'acter que l'exercice des compétences sociales seront intégralement suivies au sein du budget principal de la commune,
- de prononcer la dissolution au 01/01/2017,

- d'acter la dévolution du passif et de l'actif du CCAS vers le budget principal de la commune,
- de prévoir le vote du compte administratif et du compte de gestion 2015 par le conseil municipal et d'autoriser Mme le Maire à signer le compte de gestion de dissolution 2017.

**DCM 2016-053      Attribution d'une subvention pour l'association Breizh'el Trophy dans le cadre de sa participation au 4L Trophy**

Madame le Maire soumet à l'assemblée la demande de subvention formulée par l'association Breizh'el Trophy dans le cadre de sa participation au 4L Trophy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une subvention de 1000 €.